



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas **Services**

## **DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE ET AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)**

*Accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments existants*

### **ENJEUX ET CONTEXTE**

La loi du 11 février 2005 prévoyait que tous les établissements recevant du public soient accessibles aux personnes handicapées le 1er janvier 2015. Constatant un retard dans la mise en œuvre de cette exigence, le gouvernement a introduit un nouveau dispositif : **les Agendas d'Accessibilité Programmée.**



#### **Rappels réglementaires**

- Les établissements recevant du public dans un bâti existant qui ne seraient pas encore accessibles aux personnes handicapées au 31 décembre 2014 doivent déposer au plus tard dans l'année qui suit la publication de l'ordonnance instituant les Ad'AP (avant le 26 septembre 2015) **un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)**
- A l'issue de ces Ad'AP (durée de 3 ou 6 ans selon la catégorie d'ERP), une attestation sera délivrée par un contrôleur technique.
- L'instauration de ces Ad'AP est accompagnée d'un « ajustement normatif » (parution de normes d'accessibilité spécifiques aux ERP dans un cadre bâti existant)

### **NOTRE OFFRE**

Bureau Veritas vous propose une offre complète pour vous accompagner tout au long de vos démarches d'accessibilité, quel que soit votre situation et la nature de votre établissement

- **Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité** permettant de mesurer le niveau d'accessibilité des bâtiments et d'identifier les travaux nécessaires
- **Mise à jour des diagnostics d'accessibilité** préalablement réalisés, prenant en compte les ajustements normatifs et les travaux déjà réalisés
- Accompagnement à **l'élaboration d'un Ad'AP**
  - Aide à la définition d'un agenda selon vos priorités et les financements disponibles
  - Contrôle technique de la réalisation des travaux prévus.
- Aide à la constitution d'un **dossier de demande de dérogation**



## POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS ?

### Une solide expérience

Intervenant depuis 2005 dans les bâtiments existants et les bâtiments neufs, Bureau Veritas dispose d'une réelle expertise avec plus de **40 000 attestations et diagnostics d'accessibilité réalisés**.

### Une synergie de compétence

Notre expertise technique nous permet d'intégrer à la fois les contraintes en matière de sécurité incendie et d'accessibilité handicapés (notamment l'article GN8 du règlement de sécurité incendie des ERP).

### Une offre en ligne pour les commerçants et professions libérales

Commerçants, hôteliers, restaurateurs, professions libérales,... Sur Bureau Veritas Pro ([www.pro.bureauveritas.fr](http://www.pro.bureauveritas.fr)), vous pouvez obtenir un devis gratuitement ou commander en quelques clics votre diagnostic d'accessibilité. C'est simple, claire et rapide !



### Des interventions partout en France

Avec plus de 170 agences en France, nous disposons d'un large réseau, capable d'intervenir sur l'ensemble du territoire.

### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Diagnostic amiante avant travaux
- CSPS et contrôle technique lors des travaux
- Classement des Hébergements Touristiques
- Vérifications réglementaires des installations électriques, moyens de secours incendie, ascenseurs, portes automatiques...

## CONTACT

- Bureau Veritas France
- Adresse postale :  
67 - 71 boulevard du Château  
92571 Neuilly sur Seine Cedex

- Tel : +33 1 55 24 70 00
- Fax : +33 1 55 24 81 06
- E-mail : [info@fr.bureauveritas.com](mailto:info@fr.bureauveritas.com)
- [www.bureauveritas.fr](http://www.bureauveritas.fr)